



VILLE D'UGINE (SAVOIE) DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 JUIN 2025

Conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 24 Représentés : 03 Suffrage exprimé : 27	Président de séance : M. Franck LOMBARD Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHL. Etaient représentés : M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Umberto DIMASTROMATTEO ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI. Absentes : Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.
Date de la convocation : Le 10 juin 2025	
Publication site internet : Le 17 septembre 2025	

Délibération n°20 – DE.2025-079

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'ASU football

Rapporteur : Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET

L'ASU Football a été sollicité par le District de Savoie Football pour l'organisation de leur assemblée générale le samedi 21 juin 2025 sur Ugine. A cet effet, l'association a loué la salle festive pour cette manifestation.

Le montant de la location s'élève à 222 € (montage du podium et utilisation de la cuisine).

Cette réservation étant faite à la demande du District et ayant pour objectif de valoriser le club et la ville d'Ugine, il convient d'aider l'association pour le financement engagé.

Il est donc proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'ASU Football d'un montant de 222 €.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 222€ à l'ASU Football.

Secrétaire de séance
Françoise VIGUET-CARRIN
Adjointe au Maire



Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Par Délégation du Maire,
Michel Chevallier
Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-217303031-20250616-20250616_DE20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 26/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

